

## **English Below**

### **Entente de principe entre les syndicats affiliés et la Fédération autonome du collégial**

Que les assemblées générales réaffirment leur adhésion à la FAC selon les modalités suivantes :

- les syndicats qui veulent poursuivre leur alliance avec la FAC, comme fédération syndicale pour l'avenir, s'engagent à présenter à leurs membres une proposition comportant l'obligation de conserver leur adhésion à la Fédération au moins deux (2) ans à partir de la présente (juin 2009 à juin 2011);
- une équipe d'élus et élus complètement nouvelle doit être formée à la FAC à partir de la décision de l'assemblée fédérative de mars 2009 de créer un bureau syndical, qui, après consultation des directions syndicales des collèges, déterminera les dossiers prioritaires à traiter pour l'année 2009-2010;
- une prévision budgétaire tenant compte de la réalité des syndicats qui demeurent à la FAC sera effectuée et discutée par les syndicats qui choisissent de demeurer à la FAC;
- le bureau syndical prendra toutes les mesures nécessaires pour que tout contentieux avec les syndicats qui quittent la FAC soit réglé dans les meilleurs délais et à tous les points de vue, qu'il s'agisse des finances, des relations de travail, des assurances et d'autres aspects, et que les règles de départ et les règlements internes soient respectés. De plus, dans le respect de la convention collective du personnel administratif, il déterminera, avec les employées, les conditions qui régissent les nouvelles attributions, si cela est requis dans cette fédération renouvelée;
- une assemblée fédérative de réorientation de la FAC se tiendra dans les meilleurs délais.

### **Agreement in principle between the Fédération autonome du collégial and its affiliated unions**

That the General Assemblies reaffirm their affiliation to FAC according to the following:

- the unions that want to maintain their alliance with FAC, as their union federation in the future, undertake to present to their members a proposal that includes an obligation to maintain their affiliation with the Federation for at least two (2) years (June 2009 to June 2011);
- an entirely new team of elected FAC officials will be formed based on the decision made by the Federative Assembly in March 2009 to create a union bureau, which, after consulting with the college union executives, will determine the priorities for the years 2009-2010;
- a budget forecast taking into account the realities of unions that remain with FAC will be discussed and decided upon by the unions who choose to remain with FAC;
- the union bureau will take all necessary measures to ensure that any contentious matters resulting from unions leaving FAC are resolved as soon as possible and in all aspects, whether they involve financial or insurance issues or labour relations or other; and to ensure that the rules governing departing unions and internal regulations are respected. Furthermore, in accordance with the collective agreement of administrative staff, the bureau will determine, with employees, the conditions governing their new responsibilities, if required by the renewed federation;
- A FAC reorientation Federative Assembly will be held as soon as possible.

